



PESTICIDES APPEL DE 700 SOIGNANTS

UNE SEULE SANTÉ (ONE HEALTH) :
LES MOTS ONT-ILS ENCORE UN SENS ?

SOMMAIRE



02

SOMMAIRE
ILS ET ELLES SOUTIENNENT
L'APPEL

03

INTRODUCTION

04

DEUX EXPERTISES
INCONTOURNABLES

07

DES CHOIX POLITIQUES
CONTESTABLES

08

LES CHANTIERS POUR LES
SOIGNANTS

11

RÉFÉRENCES

12

ANNEXE : L'APPEL DES
SOIGNANTS

15

CONTACTS

ILS ET ELLES SOUTIENNENT L'APPEL

- ANNESI-MAESANO Isabella, Professeur d'épidémiologie environnementale, Directrice de recherche INSERM
- ARCHAMBEAUD Françoise , Professeur d'endocrinologie
- AUBARD Professeur Gynécologie CHU Limoges
- Dr BONMATIN Jean-Marc, chimiste et toxicologue (CNRS)
- Dr BORTOLI, Sylvie ingénieure de recherche en toxicologie, Université Paris Cité
- CERVAN Pauline, Docteur en Pharmacie, toxicologue – Générations Futures
- CORTY Jean-Francois , médecin humanitaire
- COUMOUL Xavier Professeur de toxicologie et de biochimie à l'Université Paris Cité
- GAMET-PAYRASTRE Laurence Directrice de Recherches INRAE
- HUC Laurence , toxicologue
- JOSPELAGE Josiane, pédiatre, Présidente de l'AMSES (Martinique)
- LAIRON Denis , Docteur ès-sciences, Directeur de recherche émérite INSERM
- LECOLOUR Xavier Professeur émérite de Santé Publique CHU Caen
- MARANO Francelyne, Professeure émérite de biologie cellulaire et toxicologie université Paris Cité, ex présidente de la commission spécialisée sur les risques environnementaux Haut Conseil de la Santé publique, Présidente honoraire de la Société Francophone de Santé Environnement (SFSE)
- NALBONE Gilles Ph.D; directeur de recherche émérite Inserm
- PERRIN Philippe, Eco-infirmier, directeur de l'IFSEN (institut de formation en santé environnementale)
- RICORDEAU Philippe, médecin spécialiste en santé publique, épidémiologiste
- RUSTIN Pierre directeur de recherche CE émérite au CNRS à l'hôpital Robert Debré
- SULTAN Charles, Professeur d'endocrinologie, président du conseil scientifique de Générations Futures

INTRODUCTION

Un concept a émergé ces dernières années celui d'une « **seule santé** » (One Health pour les anglo-saxons). Il exprime l'idée que la santé des écosystèmes et celle des humains sont liées. Toute personne s'interrogeant sur les effets des pesticides sur notre environnement ainsi que sur les humains, ne peut qu'y souscrire. En effet comment ne pas mettre en parallèle les résultats de deux expertises scientifiques réalisées l'une par l'INRAE et l'autre par l'INSERM et portant sur le lien entre l'exposition aux pesticides et la biodiversité pour la première, et la santé humaine pour la seconde ?

Ce qui s'est passé en février 2024, la mise en « pause » du plan Ecophyto et la tentative de muselage de l'ANSES, est à ce titre juste incompréhensible. Or ces mesures émanent du gouvernement dont les ministères ont précisément demandé la réalisation de ces expertises.

Des soignants ont donc voulu réagir : d'abord pour dire que les impacts sur la biodiversité et sur la santé humaine, établis de manière collective, selon des règles rigoureuses, avec discussion du niveau de présomption, sont des faits scientifiques pas des opinions. Mais aussi, osons le mot, pour résister à ce qui nous est proposé : calmer la colère agricole en satisfaisant les revendications de deux syndicats qui font de la surenchère sur fond d'élections aux chambres d'agriculture en fin d'année. Les crises agricoles sont réelles, profondes, traduisent un malaise social largement compréhensible mais exigent des réponses qui ne soient pas construites sur une négation de la réalité.

Ces soignants n'ont pas pour ambition de répondre à toutes ces crises, simplement de proposer une autre façon de mettre en place des politiques sanitaires. En s'appuyant sur tous ceux, agriculteurs ou pas, qui pensent que ces mots peuvent encore avoir un sens : une seule santé.





DEUX EXPERTISES INCONTOURNABLES

JUIN 2021 : EXPERTISE INSERM « PESTICIDES ET SANTÉ, NOUVELLES DONNÉES ».

Ce travail constitue l'actualisation de la précédente expertise intitulée Pesticides : Effets sur la santé, publié en 2013 (a). Elle fut réalisée en réponse à la demande de cinq directions de l'État, la Direction générale de la prévention des risques, la Direction générale de la santé, la Direction générale du travail, la Direction générale de la recherche et de l'innovation, ainsi que le secrétariat général du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. L'Etat s'est posé des questions mais a-t-il écouté les réponses ?

Que retenir en effet de ce travail (b) prenant en compte plus de 5000 publications scientifiques ?

Qu'aucune des conclusions du précédent rapport n'a été invalidée. L'expertise précédente ne se contentait pas de montrer les liens entre exposition aux pesticides et telle ou telle pathologie, mais elle examinait si la présomption de ces liens était selon la qualité des études disponibles, forte, moyenne ou faible.

Elle avait permis de montrer que pour les professionnels 13 pathologies étaient en lien avec l'exposition aux pesticides. Parmi ces 13, huit présentaient un lien de présomption soit forte (Maladie de Parkinson, Cancer de la prostate, et deux cancers du sang, le myélome et une variété de lymphomes) soit moyenne (impacts sur la fertilité, leucémies, troubles cognitifs et maladie d'Alzheimer). Huit ans plus tard, six nouvelles pathologies ont rejoint cette liste dont deux de plus avec un lien de présomption forte : les tumeurs cérébrales et la bronchite chronique obstructive (BPCO). Et trois cancers avec une présomption moyenne (cancer du rein, de la vessie et sarcomes).

Pour les enfants de professionnels exposés, et depuis 2013, un niveau de preuve fort appuie le lien avec les tumeurs cérébrales, les leucémies et les malformations congénitales.

Des liens sont établis avec les morts fœtales (présomption moyenne) et certains troubles du neuro-développement.

Enfin alors qu'en 2013, les données concernant les effets sur la population générale étaient assez pauvres, en 2021 les pathologies concernées sont malheureusement plus nombreuses (troubles neuro-dégénératifs - Parkinson et troubles cognitifs -, méningiomes, et asthme tous de niveau de présomption moyen). Cependant une présomption forte existe pour le lien entre exposition au chlordécone et cancer de la prostate, 30 ans après l'interdiction officielle de ce produit aux Antilles. Chez les enfants exposés pendant la grossesse, insistons sur l'exposition aux pyréthriinoïdes (une variété d'insecticides largement utilisée à l'intérieur de nos habitations, en lien de présomption forte avec les troubles du neuro-développement), et sur les liens entre exposition domestique et leucémies et tumeurs cérébrales. En 2023, une augmentation du risque de leucémies et de tumeurs neuro-embryonnaires en fonction de la densité de vigne à proximité du domicile a été mise en évidence.

Nous ajouterons que les effets sur la population générale des pesticides perturbateurs endocriniens (c) sont encore difficiles à distinguer de ceux des autres polluants qui constituent notre exposome. Ils paraissent cependant impliqués, dans les troubles de la fertilité, les troubles métaboliques (surpoids et diabète), les cancers hormono-dépendants et les troubles du neuro-développement. Et cela pour des expositions à très faibles doses en particulier lors de périodes précises de la gestation.

Nous savons aussi que la source principale de contamination de la population est la voie alimentaire du fait des résidus de pesticides présents. A tel point que le dernier Plan national nutrition santé avait conseillé, pour la première fois, « d'aller vers » l'alimentation Bio. Ce qui s'appelait encore le ministère de la santé et de la prévention avait en 2020, suite aux travaux de la commission Cyrulnik, fort justement attiré l'attention sur les 1000 premiers jours de l'enfant (d) :

“ L'environnement précoce est influencé par la qualité de l'environnement dans lequel baignent les parents et leur mode de vie (alimentation, exposition aux facteurs stressants psycho-sociaux, activité physique, qualité du sommeil), par les variations nutritionnelles, par défaut ou par excès, par l'exposition aux substances toxiques subies, ou consommées, qui sont tous des facteurs susceptibles de laisser des empreintes durables acquises par les deux parents avant même la conception, et qui pourront, dans certains cas, être transmises à l'enfant, ainsi qu'à la propre descendance de celui-ci ”.

Quels sont ses principaux enseignements ? voici quelques extraits :

« l'analyse de la littérature scientifique et des données disponibles met en évidence une **contamination de l'ensemble des milieux**, terrestres, aquatiques continentaux et marins, ainsi que l'atmosphère en incluant le biote présent dans ces différents milieux »

« Depuis la précédente expertise collective en 2005, **les connaissances acquises renforcent le lien de causalité entre l'utilisation de produits phytopharmaceutiques (PPP) et le déclin constaté depuis plusieurs décennies des populations d'invertébrés et d'oiseaux, notamment dans les espaces agricoles**. Les PPP sont également fortement suspectés de contribuer au large déclin des populations de chauves-souris et d'amphibiens. Les conséquences des effets observés pour les autres groupes biologiques (microorganismes, végétaux, vertébrés autres que ceux détaillés dans cette partie) sont moins clairement mises en évidence dans la littérature scientifique. ».

Enfin : « **Les connaissances disponibles permettent de mettre en exergue, dans les milieux terrestres et aquatiques, l'impact de différents PPP sur la plupart des catégories de fonctions écosystémiques** telles qu'elles ont été établies dans le cadrage initial de l'expertise collective. Celles pour lesquelles des effets sont le plus solidement mis en évidence sont la régulation des échanges gazeux, la dissipation des contaminants, la résistance aux perturbations, la

production de matière organique, la régulation des cycles de nutriments, la dispersion de propagules, la fourniture et le maintien de la biodiversité et des interactions biotiques et la fourniture et le maintien des habitats et biotopes. Ces impacts fonctionnels découlent d'effets sur les différents groupes biologiques »





DES CHOIX POLITIQUES CONTESTABLES

POURTANT FACE AUX CRISES AGRICOLES LE GOUVERNEMENT A ENVOYÉ UN SIGNAL CLAIR :

L'effondrement de la biodiversité et les impacts sanitaires peuvent attendre ! Mais est-ce vraiment ce que demande l'ensemble des agriculteurs ; que les effets sur la biodiversité passent en pertes et profit ? Que des pesticides dangereux puissent être utilisés malgré une évaluation défailante ? A l'évidence une partie de la société et du monde agricole s'interroge sur les limites du système actuel. L'INRAE en mars 2023 a publié une étude (f) portant sur la possibilité ou non d'une agriculture sans pesticides à l'horizon 2050, faisant écho aux préoccupations européennes d'alors exprimées dans la stratégie « de la ferme à la table ». Nous en retenons que ce ne sont pas les solutions techniques qui manquent pour mettre en application le scénario 3 de cette étude de transition vers une agriculture sans pesticides chimiques. Mais « une combinaison de politiques publiques cohérentes sur l'utilisation des pesticides, articulées avec d'autres politiques comme les politiques alimentaires ». Le gouvernement vient, une fois de plus, d'en fournir l'illustration.

L'AMLP estime au contraire que c'est avec ces acteurs de la société et du monde agricole qu'il faut construire une politique sanitaire pour répondre aux défis soulevés par les expertises de l'INRAE et de l'INSERM.

Voici quelques chantiers que nous nous engageons à mener avec les signataires de cet appel :



LES CHANTIERS POUR LES SOIGNANTS

1

LA PROTECTION DES FŒTUS ILLUSTRÉE PAR LES « ORDONNANCES VERTES »

Concrètement il s'agit à l'image de ce qui a été instauré à Strasbourg et qui a même inspiré un projet de loi (g), d'associer une information sur les perturbateurs endocriniens – pesticides et autres - délivrée par un soignant formé, avec la fourniture d'un panier d'alimentation Bio pour la durée de la grossesse. Cette action permet de repenser le lien entre santé et alimentation, particulièrement dans ce moment si particulier de la grossesse et dans le contexte actuel d'expositions multiples. La fourniture de paniers bio, possiblement sous conditions de ressources au-delà de 2 à 3 mois s'inscrit en outre dans les objectifs de la seconde stratégie sur les PE adoptée par la France en 2019. En s'appuyant sur des produits locaux et Bio elle aide aussi à la constitution de filières de maraîchage biologique. Les actions locales nous paraissent indispensables pour élargir la base politique qui permettrait de soutenir de telles approches qui s'inscrivent dans une stratégie de lutte contre les inégalités sociales de santé.

2

UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE QUI N'IGNORE PLUS LE RISQUE TOXIQUE

Tout en allant vers plus de produits végétaux riches en protéines, en fibres et en micronutriments, dans le cadre d'un rééquilibrage avec les produits animaux et en réduisant la consommation de produits ultra-transformés.

L'un des volets de la Loi EGALIM n'a pas été mis en œuvre : la nécessité que la restauration collective fournisse un minimum de 20 % d'alimentation Bio et 50 % locale.

Ce vœux pieu est renouvelé régulièrement depuis 2008... Là aussi la fourniture d'une alimentation Bio et locale dans la restauration collective, à commencer par les écoles, serait un levier puissant pour soutenir la filière Bio mais aussi lutter contre les inégalités sociales de santé. Des outils, parfois complexes et buttant sur la (mauvaise) volonté politique locale existent comme les projets alimentaires territoriaux. Il est nécessaire de s'en emparer avec les forces rassemblées, dont nous sommes, par exemple pour faire du « Système alimentaire et santé-environnement une grande cause nationale » (h).

Concernant les adultes il faut mentionner que de nombreuses publications à partir de la cohorte française Bionutrinet montrent que les plus forts consommateurs Bio ont moins de risque de certains cancers (i) (j), de surpoids, d'obésité et de troubles métaboliques. (k)

3

L'APPLICATION PLEINE ET ENTIÈRE DE LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES PESTICIDES.

Depuis des années en particulier autour de Générations Futures le milieu associatif tente d'obtenir une réglementation plus protectrice, en particulier pour les agriculteurs. Il est en effet de leur intérêt que la littérature internationale soit prise en compte à égalité des données fournies par les industriels et qui restent confidentielles. Que la législation concernant les pesticides PE intègrent enfin les tests permettant sa mise en application, et surtout que les Etats européens stoppent cette politique consistant à accorder des années de plus de mise sur le marché en échange de dossiers ...incomplets !

Il est encore de leur intérêt que la toxicité chronique des formulations complètes, c'est-à-dire les produits réellement utilisés dans les champs – substances actives plus co-formulants – soient enfin étudiée. Ces questions ne nécessitent aucun changement de la réglementation, seulement son application comme l'a reconnu pour l'évaluation de la toxicité chronique des formulations complètes, la Cour de justice de l'Union européenne (I)

Cette réglementation a aussi des failles : concernant les pathologies respiratoires mises en évidence par l'expertise INSERM par exemple, les experts décrivent clairement les 3 explications physiopathologiques : toxicité mitochondriale, immunomodulation, stress oxydatif. Aucune n'est explorée dans les dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

4

LA PROTECTION DES RIVERAINS CONTRE LA DÉRIVE DES PESTICIDES

Un autre aspect de la réglementation reste oublié : celui de la protection des riverains contre la dérive des pesticides. Comme nous l'avons vu l'expertise INSERM révèle plusieurs faits inquiétants, portant notamment sur les troubles du neuro-développement. Postérieure à l'expertise une étude cas-témoin de 2023 (m), réalisée en France sur l'ensemble des territoires viticoles montre que le risque de leucémies et de tumeurs neuro-embryonnaires augmente de 5 à 10 % pour les enfants, chaque fois que la densité de vigne augmente de 10% dans un rayon d'un kilomètre du lieu de résidence. Avec plusieurs associations nous avons demandé au ministère de la Santé de permettre une protection des écoles par un recul de 150 à 200 m de l'agriculture à base de pesticides de synthèse.

5

LA RECONNAISSANCE DES PRÉJUDICES SUBIS PAR LES PROFESSIONNELS

Dans cette affaire les soignants ont un rôle important à jouer, en informant les patients de leurs droits en matière de reconnaissance de maladies professionnelles (sous-déclarées en France et pas seulement en milieu agricole). Et les médecins sont tenus par le code de la santé publique à faire ces déclarations de MP chaque fois qu'ils estiment que leur patient pourrait, du fait de son exposition aux pesticides, en relever. Pourquoi le font-ils si peu ? les raisons sont multiples et les patients eux-mêmes en milieu agricole sont parfois réticents. Mais les médecins ignorent le plus souvent que leur rôle n'est pas de prouver le rôle de l'exposition, seulement de soulever la question. Le reste, l'analyse des expositions, la constitution d'un dossier lorsqu'un recours est formulé devant les CRRMP pour les refus devant des maladies non inscrites sur les tableaux de MP, relève de l'action de l'AMLP et d'autres associations d'aide aux victimes.

Au-delà de l'aide aux personnes victimes des pesticides, il est nécessaire d'obtenir l'extension de la liste des pathologies reconnues par le tableau des maladies professionnelles (MP) à celles dont les niveaux de preuve sont estimés conséquents par l'INSERM.

Les caisses – comme elles le font parfois dans le régime général - doivent également orienter chaque assuré vers la reconnaissance en MP dès qu'une affection de longue durée (ALD) lui est accordée pour une pathologie ayant un lien avec l'exposition aux pesticides telle que montré par l'INSERM.

Deux points méritent l'attention si l'on veut que les connaissances progressent concernant les conséquences de notre exposition aux polluants : la nécessité d'un registre national des cancers de l'adulte (c'est l'existence d'un tel registre pour les enfants qui a permis l'étude sur les leucémies en région viticole).

Et concernant les expositions agricoles il est enfin urgent et indispensable d'obtenir la déclaration informatisée et accessible à tous, en particulier aux chercheurs, des pesticides utilisés sur chaque parcelle (ce recueil est déjà obligatoire mais non accessible).

CET APPEL AUX SOIGNANTS EST UN APPEL À L'ACTION, POUR FAIRE AVANCER, AVEC D'AUTRES, LA PRÉVENTION DES EFFETS SANITAIRES LIÉS À L'USAGE DES PESTICIDES. ELLE S'INSCRIT DANS UN CADRE PLUS GLOBAL ATTENTIF AUX CONDITIONS DE PRODUCTION DE L'ALIMENTATION ET AUX EFFETS ÉCOTOXICOLOGIQUES IMPACTANT LA BIODIVERSITÉ, EN SOLIDARITÉ TOTALE AVEC LES MONDES AGRICOLES ENGAGÉS DANS LA PROTECTION DU VIVANT.



RÉFÉRENCES

- (a) <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-effets-sur-sante/>
- (b) <https://www.inserm.fr/wp-content/uploads/2021-07/inserm-expertisecollective-pesticides2021-rapportcomplet-0.pdf>
- (c) <https://www.inserm.fr/dossier/perturbateurs-endocriniens/>
- (d) <https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-1000-premiers-jours.pdf>
- (e) <https://www.inrae.fr/actualites/impacts-produits-phytopharmaceutiques-biodiversite-services-ecosystemiques-resultats-lexpertise-scientifique-collective-inrae-ifremer>
- (f) https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/INRAE_prospective2050_FR_WEB-page.pdf
- (g) https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/l16b1660_proposition-loi#
- (h) <https://alerte-medecins-pesticides.fr/au-fil-des-jours/systeme-alimentaire-et-sante-environnement-grande-cause-nationale/>
- (i) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/30422212/>
Ou : Baudry J, Assmann KE, Touvier M, Allès B, Seconda L, Latino-Martel P, Ezzedine K, Galan P, Hercberg S, Lairon D, Kesse-Guyot E. Association of Frequency of Organic Food Consumption With Cancer Risk: Findings From the NutriNet-Santé Prospective Cohort Study. *JAMA Intern Med.* 2018 Dec 1;178(12):1597-1606. doi: 10.1001/jamainternmed.2018.4357. Erratum in: *JAMA Intern Med.* 2018 Dec 1;178(12):1732. PMID: 30422212; PMCID: PMC6583612.
- (j) <https://portal.research.lu.se/en/publications/prospective-association-between-dietary-pesticide-exposure-profil>
ou : Rebouillat P, Vidal R, Cravedi JP, Taupier-Letage B, Debrauwer L, Gamet-Payrastre L, Touvier M, Deschasaux-Tanguy M, Latino-Martel P, Hercberg S, Lairon D, Baudry J, Kesse-Guyot E. Prospective association between dietary pesticide exposure profiles and postmenopausal breast-cancer risk in the NutriNet-Santé cohort. *Int J Epidemiol.* 2021 Aug 30;50(4):1184-1198. doi: 10.1093/ije/dyab015. PMID: 33720364
- (k) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/35614475/>
Ou : Rebouillat P, Vidal R, Cravedi JP, Taupier-Letage B, Debrauwer L, Gamet-Payrastre L, Guillou H, Touvier M, Fezeu LK, Hercberg S, Lairon D, Baudry J, Kesse-Guyot E. Prospective association between dietary pesticide exposure profiles and type 2 diabetes risk in the NutriNet-Santé cohort. *Environ Health.* 2022 May 25;21(1):57. doi: 10.1186/s12940-022-00862-y. PMID: 35614475; PMCID: PMC9131692.
- (l) <https://www.avocats-tumerelle.fr/2019/10/01/cjue-01102019-un-arret-qui-fait-evoluer-la-legislation-sur-les-pesticides/>
- (m) <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37850750/>

ANNEXE : L'APPEL DES SOIGNANTS

Une seule santé (One Health) : les mots ont-ils encore un sens ?

Les données scientifiques produites ces dernières années à la fois par l'INRAE ([1]) concernant le rôle des pesticides sur l'effondrement de la biodiversité et par l'INSERM ([2]) et leur impact sur la santé humaine sont considérables. Ce sont des faits scientifiques, pas des opinions. Elles appellent des décisions politiques, or celles qui viennent d'être prises par le gouvernement sont désastreuses. C'est la « pause » dans tous les domaines : le plan Ecophyto, la sauvegarde des zones humides et des jachères remis en cause, l'ANSES et l'OFB (Office français de la Biodiversité) victimes d'une tentative de muselage.

C'est pourquoi nous, professionnels de santé, affirmons qu'on ne peut impunément balayer d'un revers de main le travail de la recherche publique. Car nos patients sont de différents milieux sociaux, citadins, ruraux, de tous âges et pour certains encore dans le ventre de leur mère. Ils vivent en métropole ou dans les outre-mers. Certains sont agriculteurs. Et tous sont concernés par les pesticides.

En premier lieu du fait de l'alimentation. Celle-ci représente pour l'OMS ([3]) la première source de contamination en raison des résidus de pesticides qu'elle contient. Ceux-ci contaminent la chaîne alimentaire ; la contamination de la population française par certaines classes de pesticides peut dépasser les 90 %. Aux Antilles ([4]), la présence de chlordécone dans l'alimentation maintient l'empoisonnement de toute la population.

Notre contamination est aussi le fait de l'air que nous respirons, et de l'eau que nous buvons. Avec une surexposition aérienne ([5]) dans certaines zones rurales ([6]) , et depuis que les métabolites ([7]) de certains pesticides sont recherchés, plus de 30% de l'eau distribuée en France n'est pas conforme aux normes de qualité.

Cette contamination par les pesticides de tous les milieux et du biote qui y vit a été documentée par l'expertise INRAE-IFREMER ([8]) en 2022. Avec ses conséquences en perte de biodiversité. Un seul chiffre pour l'illustrer : le nombre d'oiseaux ([9]) a décliné de 25 % en 40 ans sur le continent européen.

L'INSERM ([10]) a montré lors de deux expertises (2013 puis 2021) les effets sanitaires sur les professionnels, premières victimes sans doute aucun, mais aussi sur la population générale. Faut-il le rappeler, 18 pathologies dont des cancers du sang et des maladies neurodégénératives telles que la maladie de Parkinson sont associées à l'exposition au pesticides des professionnels. Chez leurs enfants après exposition pendant la grossesse, leucémies, tumeurs du système nerveux central et malformations congénitales, sont quelques unes des pathologies pour lesquelles le niveau de preuve est le plus élevé.

Les enfants de riverains ne sont pas épargnés, avec des troubles du neuro-développement et une augmentation du risque de leucémies ([11]) et de tumeurs neuro-embryonnaires en fonction de la densité de vigne à proximité du domicile.

Pour la population générale les risques des perturbateurs endocriniens ([12]) font consensus : ils vont des troubles de la fertilité, aux troubles métaboliques (surpoids et diabète) en passant par les cancers hormono-dépendants et les troubles du neuro-développement. Et cela pour des expositions à très faibles doses lors de périodes particulières de la gestation.

Le signal envoyé par le gouvernement est clair : l'effondrement de la biodiversité et les impacts sanitaires peuvent attendre ! Mais est-ce vraiment ce que demande l'ensemble des agriculteurs ; que les effets sur la biodiversité passent en pertes et profit ? Que des pesticides dangereux puissent être utilisés malgré une évaluation défailante ? A l'évidence une partie de la société et du monde agricole s'interroge sur les limites du système actuel. C'est avec eux qu'il faut construire une politique sanitaire pour répondre aux défis soulevés par les expertises de l'INRAE et de l'INSERM.

- la protection des fœtus : il faut rendre accessible l'alimentation Bio au moins pendant la grossesse, sous peine d'accroître encore les inégalités sociales de santé. L'Etat doit donc mettre la main à la poche et cela tombe bien, la filière Bio est en difficulté. Cette question revêt une importance particulière dans les Antilles : l'État doit y impulser une politique volontariste de production bio et zéro-chlordécone !
- une politique alimentaire qui n'ignore plus le risque toxique, et qui prenne en compte la nécessité de diminuer nos apports de viande. La transition vers l'agroécologie de l'agriculture française pour agir à la fois sur le climat, la chute de la biodiversité et réduire au maximum la contamination par les pesticides est possible, et c'est l'INRAE qui le dit ([13]). L'impulsion pourrait venir d'un volet de la Loi EGALIM qui n'a pas été mis en œuvre : la nécessité que la restauration collective fournisse un minimum de 20 % d'alimentation Bio et 50 % locale. Cela rejoindrait les données encourageantes de la cohorte Bionutrinet : les plus forts consommateurs Bio ont moins de risque ([14]) de certains cancers ([15]), de surpoids, d'obésité et de troubles métaboliques. ([16])

La question de la qualité de l'eau exige que l'État ne fasse plus obstruction et impulse enfin l'action à l'échelle des bassins versants des captages d'eau potable.

- l'application pleine et entière de la réglementation ([17]) européenne sur les pesticides. Elle doit concerner en premier lieu la protection des agriculteurs (l'attribution d'une efficacité irréaliste aux équipements de protection ([18]) permet la mise sur le marché de nombreux produits nocifs). L'exposition réelle des agriculteurs paraît donc bien être le cadet des soucis des agences. Comme en atteste aussi la non évaluation des effets chroniques par des études toxicologiques de long terme des formulations complètes, dont la nécessité a été rappelée par la Cour de justice de l'Union Européenne ([19]). Or les agriculteurs n'utilisent jamais une substance active seule mais ces formulations associant substances actives et co-formulants : c'est l'évaluation de ces mélanges qui n'est pas faite. Eh oui, les normes pourraient aussi protéger...

Beaucoup d'autres volets de la réglementation restent à l'état d'ébauche comme celle des pesticides perturbateurs endocriniens ou la protection des riverains. Ceux-ci doivent se contenter des 10 mètres de protection et tant pis si l'augmentation du risque de leucémie est retrouvée dans un rayon d'un kilomètre du domicile des enfants en région viticole ([20])!

- la reconnaissance des préjudices subis par les professionnels : il est nécessaire pour cela d'étendre la liste des pathologies reconnues par le tableau des maladies professionnelles (MP) à celles dont les niveaux de preuve sont estimés conséquents par l'INSERM. Et d'obliger les caisses à orienter chaque assuré vers la reconnaissance en MP dès qu'une affection de longue durée (ALD) lui est accordée pour une pathologie ayant un lien avec l'exposition aux pesticides telle que montré par l'INSERM. Enfin la création d'un registre national des cancers de l'adulte, et l'obligation d'un recueil informatisé et accessible à tous des traitements réalisés à la parcelle (ces carnets de traitements sont déjà obligatoires mais ne sont pas accessibles, même pas pour la recherche) faciliterait grandement le travail des chercheurs.

C'est aujourd'hui l'ensemble du vivant qui est menacé par l'usage inconsidéré des pesticides. C'est par une alliance avec le monde agricole, indispensable pour mettre en œuvre cette politique sanitaire, que nous voulons préserver la santé des écosystèmes dont nous faisons partie. Les professionnels de santé ont un rôle à jouer, avec les autres composantes du milieu associatif, pour s'opposer à cette politique qui repose sur un déni des connaissances scientifiques. Alerte des médecins sur les pesticides (AML) les appelle à se rassembler pour mener ces combats.

Références de l'Appel

- [1] <https://www.inrae.fr/actualites/impacts-produits-phytopharmaceutiques-biodiversite-services-ecosystemiques-resultats-lexpertise-scientifique-collective-inrae-ifremer>
- [2] <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>
- [3] <https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/pesticides/article/sources-d-exposition-aux-pesticides>
- [4] <https://www.martinique.gouv.fr/contenu/telechargement/20484/163212/file/2023.01.19%20Diapora%20COPIL%20local%20chlordécone.pdf>
- [5] https://www.atmo-occitanie.org/sites/default/files/publications/2023-10/bilan%202021-2022%20phyto%20occitanie_version%20finale_1.pdf
- [6] <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/publications/les-pesticides-dans-lair-bilan-annuel-2022>
- [7] <https://www.anses.fr/fr/system/files/LABORATOIRE2022AST0255Ra.pdf>
- [8] <https://www.inrae.fr/actualites/impacts-produits-phytopharmaceutiques-biodiversite-services-ecosystemiques-resultats-lexpertise-scientifique-collective-inrae-ifremer>
- [9] <https://www.cnrs.fr/fr/presse/lintensification-de-lagriculture-est-lorigine-de-la-disparition-des-oiseaux-en-europe>
- [10] <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>
- [11] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37850750/>
- [12] <https://www.inserm.fr/dossier/perturbateurs-endocriniens/>
- [13] https://www.inrae.fr/sites/default/files/pdf/RegulNat-Resumé_13-12-23_V2-1.pdf
- [14] <https://hal.inrae.fr/hal-03170770/document>
- [15] <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6583612/>
- [16] <https://hal.inrae.fr/hal-03170770/document>
- [17] <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2009:309:0001:0050:FR:PDF>
- [18] <https://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0925753519321381>
- [19] <https://www.avocats-tumerelle.fr/2019/10/01/cjue-01102019-un-arret-qui-fait-evoluer-la-legislation-sur-les-pesticides/>
- [20] <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/37850750/>



CONTACTS

Dr. Pierre-Michel Perinaud
Président de l'Association "Alerte des
Médecins sur les Pesticides"
pierre-michel.perinaud@orange.fr